

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 22 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 21 décembre 2023

**Membres
en exercice : 37**

Date de la convocation : 15/12/2023

Présents : 28

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
32
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER
Représentés : Claude BRUN représenté par Christian VIDAL, Geneviève DUNY représentée par Dominique TRIN, Emile LOUCHE représenté par Charles VALETTE, John SERROUL représenté par Françoise BENOIT
Absents : Sébastien BOURDELY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_117 - Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale

*Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur,
Vu la délibération n°2019-85 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2019 approuvant le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale,
Vu l'avis favorable de la commission Animation en date du 6 décembre 2023,*

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ardèche et la Communauté de communes Montagne d'Ardèche se sont conjointement engagées en 2020 dans une Convention Territoriale Globale (CTG) qui arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Il est rappelé que la CTG constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

Elle poursuit une double logique :

- décliner les orientations départementales de la branche Famille dans une démarche collaborative ;
- s'accorder sur un projet, véritable feuille de route partagée, adapté aux besoins des habitants et des familles, autour de 6 thématiques Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Accès aux droits, Précarité et Inclusion numérique, Parentalité, Animation de la Vie Sociale et Seniors autonomie.

Il est précisé que le renouvellement de la CTG permet de maintenir le versement du Bonus territoire aux gestionnaires de l'activité, soit la Communauté de communes Montagne d'Ardèche, soit les structures publiques ou associatives exerçant l'activité.

De plus, il est essentiel d'inscrire le renouvellement de la CTG dans la dynamique impulsée par le projet de territoire afin d'en assurer la cohérence des enjeux et axes stratégiques.

Considérant que le plan d'actions associé à chacune de ces 6 thématiques fera apparaître :

- des projets à moyens techniques, humains et financiers constants qui ont vocation à perdurer soit dans leur format actuel soit dans un format actualisé pour répondre aux enjeux identifiés ;
- des projets existants qui méritent d'être renforcés ou des actions nouvelles qui génèrent de nouveaux besoins, notamment financiers.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale au 1^{er} janvier 2024.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Communauté de communes. _____

Fait et délibéré à Coucouron, le 21 décembre 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

